

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

GRAND BESANCON METROPOLE

AUTORISATION PREFECTORALE D'EXTENSION DU CIMETIERE DE SERRE-LES-SAPINS

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation préfectorale d'extension du cimetière de Serre-Les-Sapins, en Mairie de Serre-Les-Sapins - 16, rue de La Machotte - 25770 Serre Les Sapins :

Du mercredi 19 mars 2025 (9 heures) au vendredi 11 avril 2025 (12 heures)

Grand Besançon Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Personne à contacter : Mr Jean-Christophe GAGNAIRE - Direction Aménagement de l'Espace Public et Grands Travaux - Tél : **03 81 61 59 67** - jean-christophe.gagnaire@grandbesancon.fr

Un rapport établi par un hydrogéologue sera joint au dossier d'enquête.

Mr Gilbert CERF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Mr Jean François ROTH.

Pendant toute la durée de l'enquête :

Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête (papier), seront tenus à la disposition du public en mairie de Serre-Les-Sapins, aux jours et heures d'ouverture habituels du public, soit :

Du lundi au samedi de 8 h 00 à 12 h 00

Un poste informatique sera mis à la disposition du public. Le dossier d'enquête sera également consultable en version numérique à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6056>

Les observations et propositions du public pourront être déposées en ligne sur un registre dématérialisé ouvert à cet effet, à la même adresse ou à l'adresse suivante :

enquete-publicue-6056@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public pourront enfin être transmises par voie postale, à l'attention de **Mr le commissaire enquêteur - Mairie de Serre-Les-Sapins - 16, rue de la Machotte - 25770 Serre-Les-Sapins.**

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie, dès l'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Serre-Les-Sapins :

- **le mercredi 19 mars 2025 de 9h00 à 11h00**

- **le samedi 29 mars 2025 de 9h00 à 11h00**

- **le vendredi 11 avril 2025 de 9h00 à 11h00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Serre-Les-Sapins et consultables pendant un an sur le site internet de la communauté urbaine et sur celui de la commune de Serre-Les-Sapins :

- **<https://www.grandbesancon.fr/>**

- **<https://www.serre-les-sapins.fr/>**

Le Préfet du Doubs se prononcera par arrêté préfectoral, sur l'autorisation d'extension du cimetière au vue de l'enquête publique et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.